

**COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCO)
ENTRE 10 000 ET 20 000 HABITANTS**



riedisheim

Mairie de Riedisheim

**Aménagement des abords
du Pumptrack de Riedisheim**

La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☐ OUI ☒ NON

La démarche est

☐ PONCTUELLE ☒ PÉRENNE

La collectivité/métropole
participe à un programme

☐ OUI ☒ NON

THÈMES

MOBILITÉ

URBANISME

ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ÉQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES

SANTÉ

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Le Pumptrack de Riedisheim est un projet participatif porté par le Conseil des Jeunes et soutenu par la Municipalité, illustrant une démarche citoyenne et inclusive. Cet espace sportif a été conçu pour favoriser l'activité physique pour tous, quel que soit l'âge ou le niveau, tout en renforçant le lien social et en dynamisant l'espace public. Il s'inscrit dans une approche globale touchant à la mobilité douce, à la santé, au sport, à l'aménagement du territoire, à la jeunesse et au tourisme. Accessible aux cyclistes, skateurs, utilisateurs de trottinettes ou de rollers, enfants comme sportifs confirmés, le Pumptrack encourage la pratique sportive dans un environnement sécurisé. Il contribue également au développement des compétences sociales, cognitives et créatives des usagers. Ce projet illustre la volonté de la commune d'améliorer la qualité de vie tout en impliquant activement les jeunes dans la vie locale et les décisions publiques.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Suite à la demande des jeunes de la commune, un Pumptrack a été intégré aux équipements publics. Afin d'améliorer ses abords de manière adaptée et concertée, un Conseil Citoyen a été mis en place, suite à un appel à candidature lancé dans le Bulletin municipal. Ce groupe est composé de six habitants ainsi que de l'élue en charge de la Vie démocratique et de la participation citoyenne et de la chargée de mission.

Le groupe de travail participatif s'est réuni environ une dizaine de fois, afin de définir les aménagements les plus pertinents, en matière d'agrs, de tables, d'arbres. Très impliqué et passionné par le projet, le groupe a effectué plusieurs visites sur le site pour observer les pratiques des usagers. Ils ont également exploré d'autres sites dans les environs pour s'inspirer de solutions existantes. Le groupe a bénéficié de l'expertise d'un de ses membres, architecte paysagiste, qui a conçu des plans en accord avec les propositions formulées par les participants.

A chaque étape de la réflexion, le groupe de travail a associé :

- Le Conseil des Jeunes afin de s'assurer que les demandes émanant des jeunes, en termes d'agrs sont bien prises en compte.
- Les services techniques de la Ville pour répondre aux questions du groupe et pour avoir leur validation quant à la législation relative aux agrs. De plus, cela a permis au groupe de tenir compte de l'entretien et de la durée de vie du matériel sélectionné.
- Le groupe Arbre du Conseil pour la Nature, afin d'obtenir leurs recommandations sur les choix des essences d'arbre à planter.



LA DÉMARCHE

- Des experts tels que le SCIN ont collaboré en participant à plusieurs réunions de travail pour apporter leur expertise. Ces échanges ont conduit à l'élaboration des propositions suivantes qui sont présentées dans le plan ci-annexé, réalisé par le SCIN.

Concernant l'installation de tables, de bancs et d'agrès, les propositions suivantes ont été retenues :

- 4 tables de pique-nique accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- 5 bancs dont 1 sera placé à gauche de l'arbre pour offrir de l'ombre aux personnes souhaitant s'asseoir sur la barrière en bois
- 1 balançoire à bascule
- 1 balançoire double
- 1 jeu multifonction
- 1 parcours de grimpe
- 1 coupelle tournante individuelle
- 1 arceau haut pour vélos
- 1 cheminement

Pour la réalisation de ce projet, la municipalité a alloué un budget de 150 000 € HT au groupe de travail. Le SCIN, maître d'ouvrage de l'opération, a pris en compte ces propositions et prévoit leur mise en œuvre au nom de la Ville.

Une communication régulière sur les travaux du groupe est menée auprès des habitants via le bulletin municipal et sur le site internet et par voie d'affichage afin de les informer et de valoriser cette initiative. Par ailleurs, cette démarche participative a favorisé l'implication des habitants, contribuant ainsi à une meilleure appropriation de l'espace par les usagers.

- **Juillet 2024** : Présentation du projet de cahier des charges au Conseil Citoyen
- **Septembre 2024** : Présentation du cahier des charges définitif et première réunion de travail avec le Conseil Citoyen
- **Septembre/Octobre 2024** : Lancement de l'appel à candidature pour constituer le groupe de travail via le Bulletin Municipal Automne 2024 et les réseaux sociaux.
- **Janvier à avril 2025** : réunion des groupes de travail
- **Mai** lancement du Marché
- **Juillet 2025** : programmation du démarrage des travaux des abords du pumptrack
- **Octobre 2025** – Fin des travaux

Le site du Pumptrack de Riedisheim est très prisé par les habitants des communes alentours.

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

La création du Pumptrack de Riedisheim, – piste ludique en boucle composée de bosses et de virages pour vélos, trottinettes, rollers ou skates – est un projet d'aménagement sportif et récréatif de plus en plus prisé par les collectivités. Ce type d'équipement, accessible à tous, favorise l'activité physique, le lien social et l'attractivité d'un territoire. Sa réalisation repose sur une démarche claire, allant de l'idée initiale à la mise en service, en passant par l'étude, le financement et la construction.

- La première étape a été de définir clairement les objectifs du projet et de répondre à une demande croissante de pratiques libres en plein air des jeunes, de proposer une alternative aux équipements traditionnels, de valoriser un espace sous-utilisé.
- Ensuite, il a fallu identifier les publics visés (jeunes, familles, sportifs confirmés), des éléments essentiels. Un diagnostic territorial a permis de confirmer l'intérêt du projet. Une analyse technique et réglementaire a été nécessaire pour évaluer la faisabilité du projet.

Elle portait sur :

- La nature du terrain (topographie, sol, accessibilité, superficie disponible) Les contraintes d'urbanisme (zonage, réglementation locale)
- L'environnement (proximité d'habitations, nuisances sonores, sécurité)
- Le budget prévisionnel : conception, travaux, équipements, entretien

Cette phase permet aussi de choisir entre différents types de Pumptrack : en asphalté (plus durable, tous publics) ou en terre (moins coûteux, mais plus fragile et nécessitant un entretien régulier).

Ensuite, il nous a fallu impliquer les usagers potentiels dès le début du projet pour favoriser l'adhésion. Des ateliers participatifs, réunions publiques, ont été organisés pour recueillir les attentes des habitants, notamment des jeunes. Cette étape a permis de renforcer la légitimité du projet, de limiter les oppositions et a permis d'intégrer des idées locales à la conception. Le budget prévisionnel de notre projet est estimé à 150 000 € et varie selon les matériaux et l'aménagement global du site. Il peut être financé par des subventions publiques, des aides de l'État (Agence nationale du sport, ANCT...), Mécénat ou partenariats privés, ou budgets participatifs citoyens ou campagnes de financement participatif.

La conception de notre projet a été confiée à un prestataire spécialisé dans les infrastructures de glisse, le SCIN. Il a dû respecter les normes de sécurité, favoriser l'accessibilité et s'intégrer dans l'environnement. Le choix du tracé, du revêtement, des dimensions et des niveaux de difficulté doit répondre à la diversité des publics visés.

LA DÉMARCHE

Un pumptrack bien pensé inclut aussi des équipements complémentaires : bancs, tables, poubelles, éclairage, points d'eau, signalétique...

Selon la taille du projet, une déclaration préalable de travaux et un permis d'aménager ont été nécessaires. Il a fallu également s'assurer du respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), des réglementations liées à l'environnement, au bruit et à la sécurité. Les travaux sont confiés à un constructeur via un appel d'offres ou un marché public lancé par le SCIN. Le suivi de chantier sera assuré par les services techniques de la Ville. La durée des travaux dépend de la taille du site, des conditions météorologiques et du type de revêtement.

Une fois les travaux terminés, une réception de chantier sera organisée pour valider la conformité des installations. L'inauguration est un moment important pour valoriser le projet, fédérer les habitants et sensibiliser aux règles d'usage. Des événements peuvent être organisés : démonstrations, ateliers de sécurité routière, animations sportives...

Un Pumptrack nécessite un entretien régulier : nettoyage, vérification des enrobés, contrôle des éléments de sécurité. Un règlement d'utilisation est affiché sur place. Il est conseillé d'assurer un suivi de la fréquentation, de recueillir les retours des usagers et d'évaluer l'impact social et sportif de l'équipement.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

Le projet de Pumptrack s'est construit autour d'une démarche participative associant de nombreux acteurs locaux, dans un souci d'inclusion, d'écoute et d'adaptation aux besoins du territoire. L'implication de l'ensemble des parties prenantes a permis de donner au projet une dimension citoyenne, intergénérationnelle et durable.

Dès le lancement, la municipalité et les services concernés (urbanisme, jeunesse, sport, environnement) ont identifié les parties prenantes à mobiliser. Les jeunes ont naturellement été ciblés comme les premiers bénéficiaires du Pumptrack, en tant que pratiquants réguliers ou curieux des sports de glisse. Ils ont été associés via des ateliers organisés dans les établissements scolaires, les accueils de loisirs ou directement sur le terrain, au moyen de questionnaires ou d'échanges informels.

Les associations locales (clubs de BMX, de skate, centres sociaux,) ont également joué un rôle central. Certaines ont contribué à la réflexion sur la conception du tracé ou des équipements associés (bancs, agrès pour les jeunes, signalétique). D'autres se sont impliquées dans la sensibilisation à l'usage responsable de l'équipement ou dans l'organisation d'animations ponctuelles.

LA DÉMARCHE

Au total, on estime qu'environ 300 personnes ont été directement ou indirectement associées au projet, que ce soit à travers des ateliers participatifs, des réunions publiques ou des rencontres sur site. Cette diversité de publics a contribué à une vision collective et équilibrée du projet.

Un effort particulier a été fait pour intégrer les publics éloignés des démarches participatives classiques. Des animations ont été organisées dans les quartiers, des stands ont été tenus sur les marchés, et des balades commentées ont été proposées aux personnes âgées ou aux riverains peu mobiles. Le but était de faire entendre toutes les voix, notamment celles parfois oubliées dans les projets d'aménagement. Les personnes en situation de handicap ont aussi été associées, en lien avec le Conseil Handicap de la Ville pour garantir l'accessibilité des abords du site.

Le projet a également connu plusieurs phases de débat contradictoire, notamment au moment du choix du site ou de la définition des usages. Dès les premières réunions publiques, certains riverains ont fait part de leurs inquiétudes : nuisances sonores, afflux de jeunes, risques de dégradation ou de conflits d'usage. Ces critiques ont été prises en compte : des haies végétales ont été prévues pour limiter le bruit et une charte d'usage a été coconstruite avec les jeunes usagers.

Ces échanges ont renforcé la légitimité du projet. En intégrant les remarques dès la phase de conception, la collectivité a évité de nombreuses oppositions en aval. Le contradictoire n'a donc pas été perçu comme un obstacle, mais comme une opportunité d'enrichissement du projet.

La démarche participative a également renforcé l'appropriation locale du Pumptrack. Depuis son ouverture, le site connaît une fréquentation importante et régulière. Les jeunes l'utilisent comme lieu de pratique, mais aussi comme espace de socialisation. Les familles viennent en nombre, et les riverains reconnaissent globalement la plus-value de l'aménagement. Des événements (inauguration, initiations, compétitions) ont contribué à entretenir cette dynamique positive.

Enfin, la pérennité du projet repose en partie sur l'implication continue des acteurs locaux. Les jeunes qui ont été à l'initiative du projet, en lien avec les associations et les instances citoyennes de la Ville, continuent d'organiser des temps d'animation, à faire le lien avec les usagers, et à alerter la collectivité en cas de besoin (entretien, dégradations).

En résumé, l'implication étroite des acteurs et des habitants dans ce projet de Pumptrack, a permis de construire un équipement adapté, accepté et vivant, répondant à la fois aux attentes sportives, sociales et environnementales du territoire.

RETOURS

* évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

Le porteur de projet, en lien avec les services municipaux et les partenaires impliqués (bureaux d'études, associations locales), réalisera une analyse qualitative et quantitative des différentes phases de concertation.

Seront évaluées : la mobilisation citoyenne (taux de participation, diversité des profils impliqués), la pertinence des propositions recueillies, la manière dont ces apports ont influencé le projet final (ex. : tracé modifié, mobilier ajouté, signalétique adaptée)

Un retour sera été organisé auprès des habitants sous forme de réunions publiques, de questionnaires en ligne et de rencontres sur le terrain. Ces échanges permettront, de mesurer la satisfaction des usagers (jeunes, familles, riverains), d'identifier les ajustements à prévoir (ex. : amélioration des accès, entretien renforcé, nouvelles animations), de renforcer le sentiment d'appropriation de l'équipement

Cette démarche confirmera l'importance d'associer les citoyens à toutes les étapes du projet, y compris en phase post-réalisation.

Le suivi du projet est assuré par la collectivité en lien avec les associations locales en organisant des animations régulières (initiations, compétitions, ateliers de sensibilisation), en servant de relais entre les usagers et la collectivité, en participant à l'entretien du site ou à sa valorisation par des événements. Cette continuité permet de pérenniser la dynamique citoyenne initiée lors de la conception du Pumptrack.

Il faudra s'assurer que la démarche a eu un impact positif sur plusieurs plans :

- Social : création d'un lieu intergénérationnel de rencontre et de mixité
- Éducatif : sensibilisation à la mobilité douce, à la sécurité et au respect des autres Urbanistique : revalorisation d'un espace auparavant peu utilisé
- Environnemental : intégration d'un aménagement en lien avec la forêt jardin, favorisant la biodiversité et le cadre naturel

Le projet sera globalement considéré comme une réussite en fonction de la forte fréquentation, de l'appropriation rapide par les jeunes et de la satisfaction exprimée par les familles, les riverains et autres usagers des communes limitrophes.

Des difficultés ont néanmoins été relevées : Certains temps de concertation ont été peu fréquentés (à cause d'horaires inadaptés ou d'un manque d'information initial)

LA DÉMARCHE

RETOURS

** évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?*

Des inquiétudes liées au bruit ou à la sécurité ont émergé après l'ouverture, nécessitant des ajustements (plantation de haies, affichage de règles d'usage...)

Ces expériences ont permis de dégager plusieurs enseignements : la nécessité de mieux anticiper la communication, d'adapter les outils de participation à chaque public, et d'assurer un suivi régulier dans le temps.

AJOUTS SUR LA DEMARCHE

Le projet de Pumptrack de la Ville de Riedisheim, s'inscrit pleinement dans une dynamique citoyenne, inclusive et intergénérationnelle. Il ne se limite pas à un simple équipement sportif destiné aux jeunes ; il devient un véritable lieu de vie, de rencontre et de partage. Si les enfants et les adolescents y trouvent un espace sécurisé pour pratiquer leurs sports favoris — vélo, trottinette, skate ou roller — les adultes et les personnes âgées ne sont pas en reste. Nombreux sont ceux qui viennent accompagner leurs enfants ou petits-enfants, profitant du cadre naturel pour se promener, échanger ou simplement observer.

Situé en lisière de forêt, le Pumptrack bénéficie d'un environnement privilégié, apaisant et propice à la détente. La Ville poursuit d'ailleurs l'aménagement de cet espace en y développant une forêt-jardin, mêlant biodiversité, pédagogie et bien-être. Ce projet global renforce le lien entre sport, nature et lien social, tout en répondant aux enjeux de transition écologique et de santé publique. Ainsi, le Pumptrack devient bien plus qu'une piste de glisse : il s'intègre dans un aménagement harmonieux du territoire, pensé pour tous les âges, toutes les pratiques et toutes les générations.

COMMENTAIRES LIBRES

Bonjour, Je reste à votre entière disposition pour vous fournir, vous communiquer de plus amples renseignements sur notre projet dont le démarrage des projets est prévu en juillet 2025. Je ne parviens notamment pas à insérer les logos convertis pourtant en fichier PDF...